

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 mai 2021

L'an deux mille vingt un, le 28 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clemens, Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. DAGORY Laurent, M. OHEIX Hervé, M. WEINLAND Robert, M. RIOLLET Vincent, Mme CHAPEL Clarisse.

Absent excusé: M. CHIALVO Michel a donné son pouvoir à M. WEINLAND Robert.

Secrétaire de séance : Mm CHAPEL Clarisse.

Lecture du compte rendu de la séance du 26 mars 2021 est faite et approuvée à l'unanimité.

I - Points sur les travaux

1) Travaux à l' Eglise: les travaux devront se dérouler sur un planning de 5 ans. Le coût est estimé à 1million d'euros. Pour son financement, un contrat rural est envisagé. La première tranche de travaux serai consacrée à la charpente, à la couverture et aux gouttières pour un montant estimé à 400 000 €. Le cœur de l'église doit être traité.

2) Parking du cimetière : notre dossier de demande d'aménagement a été retoqué par M.BELLON. M. Le Maire a pris rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France pour défendre notre dossier ainsi que celui de l'abri de jardin destiné au verger.

A partir du 31 mai, le département entreprend des travaux de réfection de la couche roulante sur la D100.

L'arrêt de bus sera réalisé par le département. Les demandes de travaux ont été envoyées à l'Architecte des Bâtiments de France.

3) Coq du monument aux morts : le choix a été arrêté sur un coq chantant en zinc pour un coût de 1 362.83€. Ce choix a été validé par les anciens combattants.

4) Antenne relais SFR-Bouygues-Free : la loi impose aux opérateurs d'implanter des antennes 5G (30m de haut) sur l'ensemble du territoire pour que les zones blanches disparaissent. Concernant notre secteur, c'est SFR qui a été mandaté pour ce travail. Après plusieurs études et rencontres sur le terrain, une proposition d'implantation le long de la D 171 nous a été soumise, à la sortie du village, au niveau des deux dalles de stockage de M. VANDEPUTTE. L'ensemble du conseil municipal à l'unanimité est défavorable à cette implantation de l'antenne sur ce site car trop voyant et dénaturant le paysage. Il sera demandé d'étudier la possibilité de placer cette antenne à proximité d'un des pylônes à haute tension ou de trouver une solution de camouflage.

5) Travaux de réfection de la route de l'église : ils vont prochainement débiter. Ils sont financés à hauteur de 34% par l'ARCC.

II - Approbation des nouveaux statuts du SMDEGTVO

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide:

- d'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération;
les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés:
 - le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité: ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur;
 - le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur;
 - le syndicat se dote de compétences optionnelles:
contribution à la transition énergétique,
infrastructures de charge,
énergies renouvelables et efficacité énergétique.
 - Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.
- Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune
 - décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative "contribution à la transition énergétique"
- Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune
 - décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative "Infrastructure de charge".

III - Budget- décision modificative

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative afin de prévoir le remboursement éventuel de la caution aux locataires du 9 rue de la Coursoupe suite à leur déménagement.

615221 : bâtiment publics	: -600.00€
023 : virement à la section d'investissement	: + 600.00€
021 : virement de la section de fonctionnement	: + 600.00€
165 : dépôts et cautionnement reçu	: + 600.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal adopte cette proposition.

IV - Point sur le livre de Chérence

Monsieur le Maire donne la parole à M. WEINLAND qui présente la description du nouveau projet aux membres du conseil. La collecte des informations est pratiquement terminée. La phase de rédaction devrait s'achever courant octobre 2021. Cette réédition ne s'appellera plus «de Sigrancia à Chérence», mais «de Carenci à Chérence»: les lecteurs découvriront l'explication de ce changement dans les premières pages du livre. Il faut maintenant rechercher un imprimeur.

Un grand merci à M. Weinland pour tout ce travail.

V- Point sur l'intercommunalité

Commission jeunesse : la Convention Enfance Jeunesse disparaît en 2022 et sera remplacée par la Convention Territoriale Globale présentée aux maires de la CCVVS le 1er Juin prochain. Elle concernera tous les dossiers en rapport avec la CAF.

Point Information Jeunesse(PIJ): ce service itinérant est destiné aux jeunes afin de les accompagner dans leur vie scolaire, professionnelle, civile, etc, notamment pour les démarches administratives. Ce service sera accessible à tous les jeunes de l'intercommunalité de 12 à 17 ans et de 18 à 25 ans. Un point fixe se situera à Magny en Vexin. Ce projet sera subventionné à 50% par la CAF.

Projet ados: la commune de Magny-en-Vexin vient d'ouvrir la Maison des Jeunes du Vexin(MJV), un lieu d'accueil et d'échange encadré par des animateurs de 14h à 17h30 les mercredis et samedis et en accueil libre les mardis, jeudis et vendredis de 16h à 17h30 pour les jeunes de 11 à 17 ans. L'accueil se fera aussi pendant toutes les vacances scolaires. L'adhésion est de 20 €/an par participant.

Voirie: le dossier est finalisé; les travaux pourront débuter à partir de juin et seront réalisés par la société COLAS. Le coût de la réfection de la route de Fourges sera partagé entre la commune Vexin- sur- Epte et l'intercommunalité. Des travaux de caniveaux de la route Paul Cézanne à Magny seront réalisés. Le coût sera partagé entre la commune de Magny et l'intercommunalité.

Urbanisme : Une réunion a eu lieu pour faire une mise au point sur la mutualisation de ce service entre les deux intercommunalités.

Commission sécurité : réunion le 14 juin.

Commission mutualisation : réunion le 17 juin.

Commission développement économique :

- la création d'une cuisine centrale est à l'étude. Elle utiliserait les circuits courts. Cette cuisine centrale pourrait fournir l'ensemble des repas pour les écoles, collèges et les maisons de retraites, centre de loisirs, portage de repas etc... Son implantation pourrait se situer entre Omerville et Genainville qui sont des points centraux de l'intercommunalité.
- Aménagement de la zone de la zone de la demi lune.
- Maison de l'intercommunalité: où serait regroupés une maison médicale, le pôle d'urbanisme et les services de l'intercommunalité, le coworking.

VI - Point sur les syndicats

Sigel : la fermeture de classe qui était prévue à la rentrée scolaire de 2020-2021 a été confirmée pour septembre 2021. Suite à la défection de la commune d'Amenucourt, les effectifs seront encore en baisse à la rentrée prochaine. Les enfants des nouveaux arrivants sur cette commune seront orientés vers l'école de Bray et Lu. De ce fait, Mme JOLIVET, Présidente du SIGEL a demandé la démission de son poste de Vice-Présidente à Mme CAMBOURIEUX, maire d'Amenucourt, ce qui a été fait.

SIAA : Il y a eu vote du budget. La pérennisation de ce syndicat va se poser: 2 intercommunalités souhaitent le quitter. Un nouveau contrat avec Véolia doit être signé; dorénavant le diagnostic sera payant pour les particuliers lors d'une vente.

Syndicat des eaux du rû du Roi : Sa dissolution est effective, toutes les compétences sont passées à l'intercommunalité.

VII - Points divers

Ferme du Chesnay : l'ensemble de la propriété a été repris par la SAFER qui a divisé la ferme et ses terres en trois lots. La commune s'est positionnée pour le rachat des terres de Bézu afin de préserver les ruines et conserver ce patrimoine.

Bus: la mise en concurrence du marché pour les circuits de bus dans le Vexin a été remportée par la société Transdev. Mise en place à partir du 1^{er} Août 2021.

PLU : Suite à une demande de travaux refusée par le pôle urbanisme, la commune vient de s'apercevoir d'un problème sur des zones constructibles limitées à 40 mètres en fond de jardins.

M. Le Maire a fait appel à la Sté Urba-service de Beauvais afin de relever les incohérences du règlement du PLU et de trouver une solution à ce problème. Il attend les conclusions de ce travail.

séance levée à 22h30

Le Maire

Philippe VANDEPUTTE